

Bulletin janvier 2009

Nous profitons de ce début d'année pour présenter nos vœux de santé et de bonheur à tous nos Collègues et leurs familles. Que cette année vous soit favorable en tous points. Les relations entre la nouvelle équipe dirigeante et l'ANAVB ont permis quelques avancées intéressantes et d'autres, qui demanderont plus de temps sont en cours de réalisation.

Nous n'avons cessé de le dire, nous avons des droits et nous entendons les faire respecter, mais pour arriver à ce but, nous devons respecter les devoirs que nous avons.

Parmi ceux-ci, le plus important parce que le moins connu, est l'obligation qui découle de la loi du 26 octobre 2006 qui considère les arbitres comme travailleurs indépendants au service de leur fédération, accomplissant.....

Pour consulter la suite, vous devez être adhérent de l'association.

Si vous êtes déjà adhérent, écrivez nous à contact-adherent@anavb.fr en précisant votre numéro d'adhérent, et nous vous enverrons le document complet.

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Vous trouverez le formulaire d'adhésion à <http://www.anavb.fr/association/adherer.htm>.